



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amiante

Question orale n° 1415

Texte de la question

M. Jean-Marc Salinier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation des travailleurs de l'atelier de maintenance des trains de la ligne B du RER située à Massy. Un rapport du bureau d'étude Contrôle et prévention diligenté par la direction de la RATP signale la présence d'amiante dans les ateliers. Cette étude révèle sur certains postes une présence d'amiante supérieure aux normes autorisées. Ce rapport, connu de la direction de l'atelier depuis le 30 décembre 1996, n'a été porté à la connaissance des travailleurs de l'atelier que deux mois après et de façon partielle. Cette attitude de la direction de l'atelier suscite à juste titre une forte inquiétude des travailleurs qui ont mis en œuvre leur droit de retrait du 28 février au 4 mars dernier puis se sont mis en grève. Si des mesures semblent avoir été prises pour protéger certains travailleurs, en revanche le flou demeure pour le plus grand nombre d'entre eux qui ne savent pas si leur poste est exposé et s'ils ont été amenés à inhaler des fibres depuis plusieurs années. Un entretien avec la médecine du travail n'a pas apporté les réponses satisfaisantes aux questions qu'ils se posent. C'est pourquoi il lui demande de lui dire ce qu'il entend faire pour que la direction de la RATP informe correctement les travailleurs de ce dépôt, ainsi d'ailleurs que ceux de l'ensemble des ateliers de maintenance du RER de la région parisienne sur la présence d'amiante sur leur lieu de travail. Il lui demande d'intervenir pour que la RATP prenne des mesures afin de protéger l'ensemble des travailleurs des ateliers et prenne en compte dans la rémunération des travailleurs, et dans l'organisation de leur travail, la pénibilité liée à l'utilisation des protections. Il souhaite enfin que soit établi un calendrier précis, avec rapport d'étapes, des opérations de désamiantage des matériels du RER et des locaux d'entretien des rames.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Marc Salinier a présenté une question n° 1415.

La parole est à M. Jean-Marc Salinier, pour exposer sa question.

M. Jean-Marc Salinier. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation particulière de l'atelier de maintenance du RER situé à Massy. Un rapport du bureau d'étude «Contrôle et prévention», diligenté par la RATP, y signale la présence d'amiante. Cette étude révèle sur certains postes une teneur largement supérieure aux normes autorisées: 174 fibres par litre d'air, alors que le maximum admissible est de 100 fibres.

Ce rapport, pourtant connu de la direction de l'atelier depuis le 30 décembre 1996 - j'insiste sur cette date - n'a été porté à la connaissance du personnel que deux mois après, et de façon très partielle. Cette attitude inacceptable de la direction de l'atelier suscite, à juste titre, une forte inquiétude des travailleurs qui ont mis en œuvre leur droit de retrait du 28 février au 4 mars dernier, puis se sont mis en grève jusqu'au 11 mars. En effet, durant ces deux mois, la direction a laissé son personnel exposé aux dangers de l'amiante alors qu'elle connaissait parfaitement les résultats des mesures effectuées. Cela est scandaleux, presque criminel. Si, depuis le 10 mars, des mesures semblent avoir été prises pour protéger certains travailleurs, le flou demeure en revanche pour le plus grand nombre d'entre eux, qui ne savent pas si leur poste est exposé et s'ils ont été amenés à inhaler des fibres depuis plusieurs années.

Qu'entend faire le ministre des transports pour que la direction de la RATP informe les travailleurs de ce depot, ainsi d'ailleurs que ceux de l'ensemble des ateliers de maintenance de la region parisienne, sur la presence ou non d'amiante sur leur lieu de travail ? Quelles sont les dispositions prevues pour que la RATP prenne des mesures afin de proteger l'ensemble des travailleurs des ateliers et prenne en compte, dans leur remuneration comme dans l'organisation de leur travail, la penibilite accrue liee a l'utilisation des protections necessaires ? Enfin, je souhaite que soit etabli un calendrier precis, avec rapport d'etapes, des operations de desamiantage des materiels du RER ainsi que des locaux, afin d'y eradiquer totalement l'amiante.

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au logement.

M. Pierre-Andre Perissol, ministre delegue au logement. Monsieur le depute, la RATP travaille depuis longtemps sur le dossier de l'amiante; je vais donc faire le point qu'aurait souhaite faire M. Bernard Pons, en reponse a votre question.

Des prelevements d'air sont regulierement effectues aux postes de travail et dans les emprises de la Regie, par un laboratoire exterieur a l'entreprise, pour evaluer les concentrations de fibres d'amiante. Des solutions techniques sont recherchees pour supprimer les matériaux contenant de l'amiante et leur substituer des matériaux techniquement et medicalement acceptables. Cette action a ete renforcee, depuis le 1er octobre 1996, avec la mise en place d'une instance specifique pour coordonner l'action de facon permanente et pour agir le plus efficacement possible dans les meilleurs delais.

C'est dans ce cadre qu'un programme de retrait de l'amiante du materiel roulant ferroviaire a ete defini. Il a demarre le 1er janvier dernier et s'etendra sur trois ans. Correlativement, tous les agents exposes, meme a des taux faibles, sont suivis medicalement et recoivent une information sur les dangers relatifs a l'amiante. Les agents qui ont ete exposes continuent a etre suivis lorsqu'ils quittent le poste en cause, et les retraites peuvent egalement beneficier d'une surveillance medicale si leur vie professionnelle a pu les exposer a des risques lies a l'amiante. Des notices, destinees a chaque poste de travail, indiquant les methodes et protections individuelles et collectives a mettre en oeuvre, sont en cours de validation par la medecine du travail. Leur mise en application devrait intervenir tres prochainement.

Les actions menees concernent notamment les ateliers du RER. Sur trente-deux prelevements d'air effectues, cinq ont revele des taux de fibres d'amiante legerement superieurs a la concentration a ne pas depasser. A la suite de ces prelevements, un poste de travail a ete supprime et les quatre autres seront modifies de maniere que la maintenance du materiel roulant puisse etre effectuee sans risque, notamment grace au depoussierage prealable avec des aspirateurs speciaux.

Enfin, un calendrier de desamiantage des trains est en cours d'elaboration et une reunion avec les organisations syndicales s'est tenue le 13 mars avec, pour ordre du jour, les sujetions liees aux travaux sur matériaux amiantes.

Tels sont, monsieur le depute, les elements que M. Bernard Pons, dont vous connaissez la sensibilite tres personnelle et l'attention qu'il porte a tous les sujets lies a la sante, souhaitait vous communiquer pour repondre a vos preoccupations.

M. le president. La parole est a M. Jean-Marc Salinier.

M. Jean-Marc Salinier. Vous dites, monsieur le ministre, que l'operation de retrait de l'amiante s'etendra sur les trois ans a venir. J'ai quant a moi souligne que nombre de personnels, en particulier ceux de Massy, ont ete exposes durant plusieurs annees, en particulier les deux derniers mois apres que des prelevements eurent ete realises.

Vous me dites que cinq prelevements seulement sur une vingtaine posent probleme, mais tout depend de l'endroit ou ils sont effectues. C'est sur les freins, les coffres, que l'on enregistre la plus forte presence d'amiante. Or c'est justement pres de ces postes que des equipes travaillent, et sont donc exposees tous les jours.

Ce n'est que depuis le 10 mars que des combinaisons speciales, des masques, sont mis a la disposition du personnel pour effectuer les travaux et vous devez bien imaginer a quel point il est difficile de travailler avec ces nouvelles combinaisons, la chaleur etant quasiment insupportable.

Je prends acte du fait que le Gouvernement et la RATP sont conscients de ce probleme, mais je souhaite que l'eradication de l'amiante intervienne encore plus rapidement pour que le personnel et les usagers ne soient pas exposes.

Données clés

Auteur : [M. Salinier Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1415

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1842

Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1944

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mars 1997